



Brecey Autrement-Association  
16/05/2000 SP Avranches,  
J.O 03/06/2000

Brécey, le 08 Avril 2002

Monsieur Jean-François LEGRAND  
Président du Conseil Général  
de la Manche

Monsieur le Président,

Votre courrier personnel du 28/03/02 adressé au domicile personnel du Président de la Maison de retraite de Brécey a été photocopié, mis en pli, étiqueté, affranchi et adressé à tous les Brécéens par la Mairie de Brécey.

Depuis plus de deux mois et par la force des choses, nous sommes devenus des spécialistes de la tarification des maisons de retraite de la Manche. Les renseignements, les copies de factures, les adhésions à B.A de membres originaires des Maisons de Retraite du Sud-Manche (pensionnaires et/ou familles) se multiplient. Nous savons bien sûr que, dans certains cas, "la charge des pensionnaires peut être égale ou supérieure à celle de 2001" comme nous l'a écrit Madame la Ministre GUINCHAR-KUNSTLER dans son courrier du 03 Avril. Mais elle ajoute que "si l'augmentation de la participation du résident en 2002 est abusive ou ne correspond en rien à une augmentation de la qualité..." alors "il convient de saisir les services du département et de m'en informer".

Nous vous saisissons officiellement du cas de la MAPAD de Brécey où la participation 2002 des résidents peut excéder de 25% celle de 2001.

Si les règles générales pour la fixation des prix ont bien sûr été établies par vos soins, il va de soi que les détails d'application et la définition des prix maisons par maisons, catégories de résidents par catégories de résidents ont été laissés à l'initiative des établissements.

- C'est la logique qui l'affirme - Sinon pourquoi les dirigeants de la MAPAD Brécey auraient-ils développé tant d'efforts pour nier les montants de leurs factures, négation tellement catégorique et véhémement qu'elle les a conduit jusqu'à présenter les pensionnaires facturés comme des calomnieurs ? Et pourquoi cet empressement à diffuser votre courrier personnel, toutes boîtes à lettres, sinon pour le présenter en caution d'augmentation de prix inavouables et d'ailleurs toujours à ce jour inavouées.

.../...

- Ce sont les pratiques de prix 2002 des autres maisons qui le confirment - La diversité des pratiques (+ 25% à Brécey - + 18% (seulement!) à PERCY - 0% pour l'instant dans des maisons qui attendent, sembler-il, des instructions plus précises de vos services pour procéder aux facturations de Janvier, Février et Mars etc, etc...) est telle qu'elle démontre que l'initiative des établissements en matière de fixation de prix est grande.

L'examen de la totalité des factures  
Décembre 2001, Janvier, Février et Mars 2002 de la MAPAD  
Brécey vous conduira, comme nous, à constater des augmentations abusives.

En attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments de haute considération.

Le Président de P.A.

Yves

  
BOCAGE  
Bocage Avenir

P.S. Votre courrier personnel distribué toutes boites à lettres à Brécey a été produit en pièce jointe d'un courrier du Maire de Brécey à tous les Brécéens. Je vous prie d'en trouver copie et vous en laisse apprécier... et la teneur ... et la tenue.